



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

**Rapport mondial des Nations Unies sur la
mise en valeur des ressources en eau 2019**

Ne laisser personne pour compte

Résumé



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
mondial pour
l'évaluation des
ressources en eau



Objectifs de
développement
durable

Améliorer la gestion des ressources en eau ainsi que l'accès aux services d'approvisionnement et d'assainissement est indispensable si l'on veut réduire les diverses inégalités sociales et économiques, afin que personne ne soit laissé pour compte.

L'eau sur Terre : une ressource de plus en plus sollicitée

Sous l'effet conjugué de la croissance démographique, du développement socio-économique et de l'évolution des modes de consommation, l'utilisation de l'eau dans le monde augmente annuellement d'environ 1 % depuis les années 1980. La demande mondiale en eau devrait continuer d'augmenter à un rythme similaire jusqu'en 2050 (soit 20 % à 30 % de plus que le niveau actuel d'utilisation) et ce, principalement en raison de la demande croissante de l'industrie et des ménages. Plus de 2 milliards de personnes vivent dans des pays soumis à un stress hydrique élevé et environ 4 milliards de personnes font face à une grave pénurie d'eau au moins un mois par an. Ce stress hydrique ira en s'exacerbant à mesure que la demande en eau augmentera et que les effets des changements climatiques s'intensifieront.

Accès à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement

Trois personnes sur dix n'ont pas accès à des services en eau potable gérés en toute sécurité. Près de la moitié des personnes qui puise leur eau potable directement dans des eaux de surface vit en Afrique subsaharienne. Six personnes sur dix n'ont pas accès à des installations sanitaires gérés en toute sécurité et une personne sur neuf pratique la défécation à l'air libre. Cependant, ces chiffres mondiaux masquent les inégalités profondes qui existent au sein et entre les régions, les pays, les communautés et les quartiers.

Des analyses coûts-avantages à l'échelle mondiale montrent que les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) génèrent des retombées sociales et économiques avantageuses, avec un ratio coût-avantage moyen mondial de 5,5 pour un assainissement amélioré, et de 2,0 pour une eau potable améliorée. Tout porte à croire qu'une amélioration des services WASH, au bénéfice des groupes vulnérables, est susceptible de modifier le rapport coûts-avantages si tant est que ces analyses tiennent compte de la perception nouvelle que ces groupes ont de leur dignité et de leur condition sociale.

Les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

L'eau potable et l'assainissement sont reconnus comme un droit fondamental, car ils sont essentiels à la vie, à la santé ainsi qu'à la dignité de tous les êtres humains.

Le droit international relatif aux droits de l'homme oblige les États à œuvrer en faveur de l'accès universel à l'eau et à l'assainissement, sans discrimination, en accordant la priorité aux plus démunis. Afin de réaliser les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement, il importe que les services soient disponibles, physiquement accessibles, sûrs, que leurs coûts soient abordables pour tous et qu'ils soient culturellement acceptables.

L'objectif de « ne laisser personne pour compte » se trouve au cœur des engagements pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui vise à permettre à toutes les populations de bénéficier du développement socio-économique et réaliser pleinement les droits de l'homme.

Il convient de rester prudent de bien différencier « le droit de l'eau » et les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement. Généralement régi par le droit national, le droit de l'eau est conféré à une personne ou à une organisation soit par le biais des droits de propriété ou de droits fonciers, soit par un accord négocié entre l'État et les propriétaires fonciers. Ce droit est souvent temporaire et peut éventuellement être révoqué. En revanche, les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement ne sont ni temporaires ni soumis à l'approbation de l'État ; ils sont inaliénables.



Personne déplacée par les inondations au Pakistan. © UNHCR/S. Phelps, www.flickr.com, (CC BY-NC-SA 2.0)

Qui sont les personnes laissées pour compte ?

De nombreux motifs de discrimination sont interdits, même si la pauvreté fait partie des plus récurrents.

Dans de nombreuses régions du monde, les femmes et les jeunes filles sont régulièrement victimes de discrimination et d'inégalités dans l'exercice de leurs droits fondamentaux en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Les minorités ethniques et autres, telles que les peuples autochtones, les migrants et les réfugiés, ainsi que les personnes qui sont rattachées à certaines origines (par exemple les castes), subissent souvent des discriminations ; c'est aussi le cas pour les minorités religieuses et linguistiques. Le handicap, l'âge et l'état de santé peuvent également constituer un motif de discrimination, étant donné que les personnes qui souffrent d'une incapacité physique ou de troubles mentaux, intellectuels ou sensoriels représentent une part disproportionnée des personnes parmi celles qui n'ont pas accès à l'eau potable et à l'assainissement. Les différences au niveau des droits de propriété, de régime foncier, des titres de séjour et du statut économique et social peuvent également conduire à la discrimination.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de personnes ou des groupes spécifiques défavorisés et en situation de vulnérabilité. Il convient également de noter que certaines personnes peuvent être confrontées à diverses formes de discrimination (principe d'intersectionnalité).

Le droit international relatif aux droits de l'homme oblige les États à œuvrer en faveur de l'accès universel à l'eau et à l'assainissement, sans discrimination, en accordant la priorité aux plus défavorisés

L'approvisionnement en eau et les services d'assainissement

La *disponibilité* des ressources en eau dépend de la quantité d'eau physiquement disponible et de la façon dont elle est stockée, gérée et allouée aux divers utilisateurs. Elle comprend des aspects liés à la gestion des eaux de surface et des eaux souterraines, ainsi qu'au recyclage et à la réutilisation de l'eau.

L'accès à l'eau fait référence à la façon dont l'eau est physiquement fournie ou obtenue. La canalisation constitue la méthode de transport la moins coûteuse pour acheminer l'eau dans les zones densément peuplées. En l'absence de ces réseaux de canalisation, les populations dépendent principalement des puits

ou des approvisionnements en eau à l'échelle des communautés tels que bornes de distribution, vendeurs d'eau ou camions-citernes. Dans ce dernier cas, le prix est souvent beaucoup plus élevé pour une eau de moins bonne qualité, ce qui aggrave les inégalités entre riches et personnes défavorisées.

Le *traitement* des eaux consiste dans les procédés utilisés afin de purifier, désinfecter et protéger l'eau contre la recontamination. Les méthodes les plus courantes de traitement des eaux exigent que l'énergie (en général, l'électricité) soit disponible en permanence — ce qui est rare dans la plupart des pays en développement. Il existe également des solutions moyennant des technologies peu sophistiquées et fondées sur la nature, mais elles ne sont généralement pas mises en place à grande échelle.

L'*assainissement* des eaux requiert généralement des installations sur site ou hors site afin de collecter, transporter, traiter et éliminer les déchets, dans le respect des conditions hygiéniques. Les systèmes de collecte correspondent généralement à la présence des toilettes. Dans le contexte d'une infrastructure grise, l'évacuation des eaux usées désigne un réseau d'égouts souterrain, bien qu'il ne soit pas rare que les déchets soient transportés par camion, alors que le traitement des eaux usées — lorsque ce dernier est disponible — implique généralement des stations d'épuration centralisées ou des systèmes localisés (par exemple, des fosses septiques). L'élimination des déchets obtenus est habituellement divisée entre liquides et solides ; ces derniers peuvent être éliminés en toute sécurité dans la nature ou, dans le cas contraire, collectés dans des installations de déchets dangereux avant d'être détruits dans un incinérateur.

Les *catastrophes naturelles liées à l'eau*, telles que les inondations et les sécheresses, peuvent endommager les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et empêcher la fourniture de services à des millions de personnes.

Dimensions sociales

Il est indispensable de prendre en compte les facteurs sociaux et culturels à l'origine de l'exclusion et de la discrimination lorsqu'il est question de réaliser les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement, et de mettre en œuvre de l'Objectif de développement durable (ODD) 6.

La discrimination peut se manifester de diverses manières et pour différentes raisons. Elle est *directe* lorsque des personnes font l'objet d'une discrimination dans le cadre de lois, de politiques ou de pratiques qui excluent intentionnellement ces personnes de la fourniture de services ou de l'égalité de traitement. Quant à la *discrimination indirecte*, elle se produit lorsque les lois, réglementations, politiques ou pratiques, qui semblent a priori neutres, excluent des personnes de la fourniture d'un service élémentaire.

Le fait de mettre à disposition des installations élémentaires d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement à domicile et sur le lieu de travail améliore à lui seul la santé et la productivité des travailleurs. La mise en place d'installations similaires dans les écoles améliore les résultats scolaires, tout en réduisant l'absentéisme, en particulier chez les adolescentes.

On peut observer des niveaux d'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement relativement plus faibles parmi les minorités ethniques et les peuples autochtones. La valorisation des connaissances traditionnelles en dotant les peuples autochtones des capacités de gérer les terres et l'eau favorise l'inclusion et la réalisation des droits de l'homme.

Bonne gouvernance

La présence de structures institutionnelles inclusives, qui favorisent un dialogue et une coopération multipartites, est essentielle en vue d'assurer un accès équitable à des services durables d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Les gouvernements ne peuvent pas toujours porter l'entière responsabilité de « fournir » des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement à tous les citoyens, en particulier dans les pays à faible revenu. Lorsque le rôle des gouvernements est axé sur l'élaboration des politiques et la réglementation, la fourniture des services est alors assurée par des acteurs non étatiques ou des agences indépendantes. Des mécanismes de responsabilisation efficaces aident les institutions, qui en ont les moyens, de s'acquitter de leur mandat tout en surveillant les fournisseurs de services et en leur faisant respecter leurs obligations.



Femmes autochtones au Brésil. © Filipefrazao/iStock/Getty Images

Le renforcement de la cohérence entre les différents niveaux institutionnels est essentiel à la réalisation des objectifs des politiques. Dans le contexte actuel de gouvernance à plusieurs niveaux, les organisations non gouvernementales (ONG), qui expriment les opinions de la société civile et promeuvent la participation active du public, assument un rôle de plus en plus influent dans l'élaboration des politiques. Les grandes entreprises peuvent aussi largement influencer sur l'élaboration des politiques et sur leurs résultats.

Les mesures « en faveur des populations défavorisées » sont beaucoup plus courantes dans les discours politiques que dans les mécanismes de suivi ou de contrôle de la fourniture de services. La mise en œuvre de décisions politiques peut être entravée par l'absence de moyens financiers devant permettre la réduction des disparités sociales. En outre, des politiques trop ambitieuses assorties d'objectifs irréalistes peuvent conduire à un décalage entre les responsabilités des entités concernées et les ressources dont elles disposent. Enfin, la corruption, une réglementation excessive ou un conformisme rigide aux règles officielles, qui vont souvent de pair avec l'inertie bureaucratique, peuvent accroître les coûts de transaction, décourager les investissements et potentiellement empêcher ou entraver les réformes de la gestion de l'eau.

L'approche fondée sur les droits de l'homme (HRBA) préconise l'application des normes, des principes et des critères fondamentaux relatifs aux instruments des droits de l'homme. Il s'agit notamment de la non-discrimination et de la libre participation active et significative, ainsi que de la représentation par et pour les personnes défavorisées ou en situation de vulnérabilité. La *bonne gouvernance* renvoie aux systèmes dotés de qualités telles que la responsabilité, la transparence, la légitimité, la participation du public, la justice et l'efficacité, qui sont donc communes aux principes de l'approche fondée sur les droits de l'homme. Une bonne gouvernance de l'eau implique des mesures et des mécanismes qui favorisent la mise en œuvre efficace de politiques et de sanctions contre les mauvaises performances, les actes illégaux et les abus de pouvoir. Afin de responsabiliser les décideurs, il faut que les détenteurs de droits (ou leurs représentants) disposent des capacités, de la volonté et des informations nécessaires pour examiner leurs interventions et leur inaction. Ce principe s'appuie sur la transparence, l'intégrité et l'accès à l'information.

La présence de structures institutionnelles inclusives, qui favorisent un dialogue et une coopération multipartites, est essentielle en vue d'assurer un accès équitable à des services durables d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Dimensions économiques

Les personnes vulnérables et défavorisées, qui ne disposent généralement pas de raccordement aux réseaux d'approvisionnement en eau, souffrent de manière disproportionnée d'un accès insuffisant à des services d'eau potable et d'assainissement. Elles paient souvent davantage que les personnes qui jouissent d'un raccordement pour leur approvisionnement en eau.

Dès lors, il est nécessaire de formuler des recommandations politiques adaptées à des groupes cibles spécifiques afin que l'eau soit accessible à chacun à un coût abordable

Les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement imposent aux États et aux services publics de réglementer le paiement des services et de garantir l'accès aux services élémentaires à l'ensemble de la population. Dès lors, il est nécessaire de formuler des recommandations politiques adaptées à des groupes-cibles spécifiques afin que l'eau soit accessible à tous, à un coût abordable.

De façon générale, les dépenses en faveur de l'eau potable et de l'assainissement comprennent généralement des investissements peu fréquents et considérables en équipements, infrastructures et raccordements, ainsi que des dépenses ordinaires de fonctionnement et d'entretien. L'une des façons de rendre les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement

plus abordables consiste à réduire les coûts de fourniture de ces services. L'innovation technique et sa diffusion, l'amélioration de la gestion grâce à une bonne gouvernance et à des pratiques de transparence accrues, ainsi qu'à la mise en œuvre d'interventions financièrement rationnelles, peuvent améliorer l'efficacité de la production et donc réduire les coûts des services.

En dépit de l'amélioration de l'efficacité, les subventions conserveront leur importance afin de parvenir à une couverture universelle. Étant donné que les subventions sont le plus souvent liées aux dépenses en immobilisations et que celles-ci ciblent davantage les communautés relativement aisées, les personnes disposant d'un revenu plus élevé ont souvent été les bénéficiaires de subventions sensées profiter aux populations pauvres. Il est probable que les services d'assainissement bénéficient davantage des subventions que les services d'approvisionnement en eau, puisque les personnes sont moins disposées à payer pour obtenir ces services et qu'ils procurent des avantages sociaux plus élevés. Les subventions qui encouragent une plus grande participation communautaire donnent aux groupes vulnérables les capacités d'allouer des ressources à leurs propres priorités.

L'établissement de tarifs — qui correspond idéalement à la principale source de financement pour la fourniture des services — nécessite de trouver un équilibre entre plusieurs objectifs clés : recouvrement des coûts, efficacité économique, équité et coût abordable. Concevoir des structures tarifaires soulève donc des difficultés, car ces quatre objectifs sont contradictoires et il faut, inmanquablement, trouver des compromis. Les services WASH se distinguent de nombreux autres services car ils sont considérés comme un droit fondamental et qu'ils doivent être fournis à chacun indépendamment de leur coût ou de la solvabilité des personnes. Dans les cas où des subventions sont distribuées via des tarifs sur l'eau afin que les services WASH soient fournis équitablement et à un coût abordable, il peut être préférable de distribuer des bons d'achat ou des remises en espèces plutôt que d'appliquer un tarif progressif par tranches.

Les grands fournisseurs de services WASH peuvent utiliser du financement commercial et soutenir indirectement les groupes vulnérables par des subventions croisées. Le cas échéant, des mécanismes de fixation des prix pourraient permettre une subvention croisée entre groupes de population, en utilisant un tarif volumétrique uniforme assorti d'une remise. Idéalement, le niveau tarifaire payé par les utilisateurs qui ne reçoivent pas de remise devrait être suffisamment élevé pour permettre de rembourser le capital investi et les intérêts aux conditions du marché. Dans certains cas, d'autres sources de financement, telles que des recettes fiscales nationales, des contributions et des financements privés, peuvent compléter les recettes tarifaires. Les approches de financement mixte nécessiteront des combinaisons potentiellement complexes de financement du développement, de financement privé et de subventions gouvernementales afin que tous les groupes-cibles soient pris en compte.

Milieux urbains

En ce qui concerne l'accès à l'approvisionnement en eau et d'assainissement, il existe une inégalité importante entre les ménages vivant dans les bidonvilles et les autres. Les plus riches bénéficient souvent d'un service de qualité à faible coût, alors que les populations défavorisées déboursent une somme d'argent beaucoup plus élevée pour un service de qualité similaire ou inférieure.



| Paysan thaïlandais dans un champ du riz. © Paninda Wijitpanya/iStock/Getty Images

Les zones périurbaines ne sont souvent pas prises en compte par les programmes de distribution de l'eau ; cela est le cas lorsque les habitants ne paient pas d'impôts ou lorsque la location de leur logement relève de l'économie informelle. Par conséquent, de nombreuses personnes parmi les plus pauvres et les plus défavorisées du monde ne sont pas reconnues ou prises en compte dans le système officiel et, surtout, rencontrent des difficultés pour accéder aux services élémentaires, du fait qu'elles ne disposent pas d'adresse physique et demeurent donc « cachées » ou « perdues » dans les statistiques globales.

Les approches traditionnelles en matière d'assainissement et de gestion des eaux usées dans les zones urbaines tendent à favoriser une collecte et un traitement centralisés à grande échelle pouvant se traduire par une économie d'échelle. Dans les zones périurbaines, il se peut que la densité de population soit trop faible pour justifier le coût des raccordements domestiques, et pas assez élevée pour permettre des systèmes conçus de manière conventionnelle. L'approvisionnement de groupes de ménages (plutôt que de ménages individuels) dans les zones périurbaines à faible revenu et les grands villages pourrait réduire les coûts d'investissement tout en garantissant un niveau de service satisfaisant aux populations les plus pauvres.

Dans la plupart des zones urbaines, la mise en place d'infrastructures d'assainissement urbain accuse un retard considérable par rapport aux infrastructures d'approvisionnement en eau ; cette situation touche en particulier les habitants les plus défavorisés des bidonvilles. En outre, l'amélioration significative de l'approvisionnement en eau doit s'accompagner d'un investissement proportionnel en matière d'assainissement. Bien que l'alimentation en eau soit parfois mieux acheminée par des réseaux plus petits et plus faciles à gérer, les difficultés que soulève la gestion des eaux usées et des boues sont souvent plus complexes. Cela tient principalement à une réticence à payer pour les services d'assainissement.

De nombreuses tentatives visant à utiliser la récupération des ressources (eau, nutriments, métaux, biocarburants) pour compenser une partie des coûts de la fourniture des services ont vu le jour. Cependant, en dépit des efforts de récupération, et comme pour tous les « déchets », les coûts annulent souvent les avantages obtenus en cas de transport. Les systèmes décentralisés de traitement des eaux usées procurent une alternative à des investissements et à des coûts d'exploitation nettement inférieurs et peuvent offrir des solutions plus efficaces dans certains contextes, notamment dans certaines zones périurbaines.

Pauvreté rurale

Plus de 80 % des exploitations agricoles dans le monde sont des fermes familiales de moins de 2 hectares et jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement alimentaire national. Dans de nombreux pays, ils contribuent à plus de la moitié de la production agricole dans de nombreux pays. Pourtant, c'est dans les zones rurales que la pauvreté, la faim et l'insécurité alimentaire sévissent le plus.

Les infrastructures liées à l'eau restent extrêmement rares dans les zones rurales pauvres et sont donc insuffisantes pour assurer une couverture complète des services en eau et en assainissement à des millions de femmes et d'hommes. En outre, les capacités institutionnelles, telles que la mobilisation des ressources nationales et les allocations budgétaires – tant aux niveaux national que sous-national – sont insuffisantes pour entretenir les infrastructures déjà en place.

La gestion de l'eau pour les petits exploitants agricoles familiaux doit prendre en compte l'agriculture pluviale et irriguée. Environ 80 % des terres cultivées dans le monde dépendent des précipitations et 60 % de la nourriture mondiale provient de cultures pluviales. L'irrigation complémentaire dans les systèmes agricoles pluviaux peut non seulement assurer la survie des cultures, mais aussi doubler, voire tripler, les rendements à l'hectare des cultures pluviales, telles que le blé, le sorgho et le maïs.

Garantir le droit de l'eau pour tous dans les zones rurales, tout en offrant des possibilités d'investissements futurs dans le domaine de l'eau, exige de mieux prendre en compte les besoins en eau des petits irrigants dans le cadre de leur contribution à la sécurité alimentaire nationale. L'allocation de l'eau aux grands utilisateurs, que ce soit pour l'irrigation ou à d'autres fins, ne doit pas se faire au détriment des besoins légitimes des petits exploitants agricoles, indépendamment de leur capacité à revendiquer leurs droits de l'eau officiellement reconnus.

Réfugiés et personnes déplacées de force

Les déplacements de population n'ont jamais eu plus d'ampleur qu'aujourd'hui. Les conflits armés, les persécutions et les changements climatiques, conjugués à la pauvreté, aux inégalités, à la croissance démographique urbaine, à une mauvaise gestion de l'utilisation des terres et à une mauvaise gouvernance, aggravent le risque de déplacement et ses conséquences.

Loin de leur foyer, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDIP) se heurtent souvent à des obstacles pour accéder aux services élémentaires d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Près d'un quart des personnes déplacées vivent dans des camps, mais l'écrasante majorité d'entre elles sont hébergées dans des villes et villages. Les réfugiés, demandeurs d'asile, PDIP et apatrides ne sont pas souvent officiellement reconnus par les gouvernements et les administrations locales et ne sont donc pas pris en compte par les programmes de développement.

Les déplacements de masse exercent une pression sur les ressources en eau et sur les services qui s'y rapportent, y compris les services d'assainissement et d'hygiène, aux points de transition et de destination, créant des inégalités entre les populations établies et les nouveaux arrivants. Les gouvernements des pays d'accueil refusent souvent de reconnaître qu'une situation de déplacement puisse se prolonger et insistent pour que les réfugiés et les PDIP restent dans des camps équipés d'installations « temporaires » ou « communales », où la qualité des services est inférieure à celle dont bénéficie la communauté d'accueil voisine. La situation inverse peut également se produire lorsque les réfugiés reçoivent des services WASH de meilleure qualité que ceux dont disposent les communautés voisines.

Les États ont la responsabilité de veiller à ce que tous les réfugiés et toutes les PDIP se voient accorder les droits à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, indépendamment de leur résidence légale, de leur nationalité ou d'autres motifs pouvant constituer des obstacles. Comme tous les êtres humains, les réfugiés et les PDIP doivent avoir accès aux informations et pouvoir participer aux processus de prise de décision qui touchent à leurs droits.

Les États sont encouragés à éviter les politiques visant à confiner les réfugiés et les PDIP dans des « camps de regroupement », car elles peuvent conduire à leur marginalisation (directement liée au statut juridique et au « droit au travail » ou à la « liberté de circulation »). Cela peut exacerber la concurrence pour les ressources avec les communautés d'accueil et rendre difficile l'accès des réfugiés et des PDIP au marché du travail. À l'inverse, les États sont invités à poursuivre des politiques visant à inclure les réfugiés et les PDIP dans les communautés urbaines et rurales existantes.



Réfugiés du camp Zaatari en Jordanie. © UNHCR/B. Sokol, www.flickr.com, (CC BY-NC-SA 2.0)

Perspectives régionales

Région arabe

En raison de la croissance démographique et des changements climatiques, la disponibilité per capita des ressources en eau continuera à diminuer dans la région arabe. Les difficultés à garantir un accès universel aux services d'approvisionnement en eau dans des conditions de pénurie sont accentuées dans les situations de conflit où les infrastructures de l'eau ont été endommagées ou détruites.

Une grande partie des réfugiés a rester dans des situations de déplacement prolongé, et ce durant des décennies. L'aide humanitaire devient de plus en plus étroitement liée aux activités de développement visant à fournir des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement permanentes dans les camps de réfugiés et les établissements informels. Cette situation a parfois entraîné des conflits et des tensions avec les communautés d'accueil, en particulier quand les parties concernées n'ont pas accès aux services liés à l'eau dans des conditions d'égalité. Ce problème a fait l'objet d'une attention accrue ces dernières années, car les gouvernements, les donateurs et les organismes humanitaires ont reconnu que « ne laisser personne pour compte » signifie fournir un service aussi bien aux réfugiés et aux PDIP qu'aux communautés d'accueil.

L'Asie et le Pacifique

En 2016, l'insécurité hydrique touchait 29 des 48 pays de la région en raison de la faible disponibilité en eau et du prélèvement non durable des eaux souterraines. De plus, les effets dus aux changements climatiques viennent aggraver la pénurie d'eau. Les catastrophes naturelles deviennent plus fréquentes, plus dévastatrices, et la résilience n'est plus suffisante face aux risques de catastrophe. Cette situation n'est pas sans conséquence sur la fourniture des services WASH dans les zones touchées, où les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement se trouvent endommagées et où surviennent des problèmes portant sur la qualité de l'eau. Elle rend également difficile la fourniture de services adéquats d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les zones qui accueillent des personnes déplacées en provenance de zones sinistrées.

Les pays et les populations défavorisées sont beaucoup plus durement touchés par les catastrophes, car ils leur manquent souvent la résilience et les moyens nécessaires pour atténuer les effets des catastrophes. Ces dernières ont aussi un impact sur le produit intérieur brut (PIB), la scolarisation, les dépenses de santé par habitant et sur les quasi-pauvres (ceux qui disposent de 1,90 à 3,10 dollars EU par jour) qui risquent de basculer dans l'extrême pauvreté.

Europe et Amérique du Nord

L'accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité reste un défi dans de nombreux pays, en particulier dans les zones rurales. Tandis que la situation est particulièrement grave pour une grande partie de la population d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale, de nombreux citoyens d'Europe occidentale et centrale, ainsi que d'Amérique du Nord, souffrent d'un manque d'accès ou d'un accès inégal aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Les inégalités sont souvent liées aux différences socioculturelles, aux facteurs socio-économiques et au contexte géographique.

La lutte contre les inégalités doit donc se poursuivre sur trois fronts : réduire les disparités géographiques ; éliminer les obstacles spécifiques auxquels sont confrontés les groupes marginalisés et les personnes vivant en situation de vulnérabilité ; et réduire les problèmes liés à l'accessibilité financière.

Amérique latine et Caraïbes

Dans cette région, des millions de personnes n'ont toujours pas accès à une source d'eau potable adéquate, tandis qu'un nombre encore plus grand pâti de l'absence d'installations sécuritaires et décentes pour l'évacuation des excréments. Beaucoup de ces personnes sont concentrées dans les zones périurbaines, principalement dans les ceintures de pauvreté établies à la périphérie de nombreuses villes de la région. Fournir des services de qualité acceptable à ces zones marginales reste difficile.

Dans de nombreux pays, la décentralisation a rendu le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement très fragmenté, constitué de nombreux prestataires, et sans possibilité de réaliser des économies d'échelle ou une viabilité économique. Les municipalités responsables des services liés à l'eau sont souvent confrontées au manque de ressources ou ne prennent pas les mesures incitatives pour gérer efficacement la complexité de tels services. La décentralisation a également réduit la taille des zones de services et les a rendues plus homogènes, limitant ainsi les possibilités de subventions croisées et facilitant « l'écramage » qui exclut les groupes à faible revenu des services fournis.

Afrique subsaharienne

Le manque d'infrastructures pour gérer l'eau (pénurie économique de l'eau), tant en matière de stockage que d'approvisionnement, ainsi que l'absence d'amélioration des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, jouent un rôle prépondérant dans la persistance de la pauvreté en Afrique subsaharienne.

Les habitants des zones rurales représentent environ 60 % de la population totale de l'Afrique subsaharienne et bon nombre d'entre eux vivent dans la pauvreté. En 2015, seules trois personnes sur cinq vivant en zone rurale avaient accès à un service élémentaire d'approvisionnement en eau et seulement une sur cinq avait accès à un service élémentaire d'assainissement. Environ 10 % de la population continuent de consommer de l'eau de surface non traitée, et de nombreuses populations rurales défavorisées, notamment les femmes et les filles, passent un temps considérable au quotidien à aller chercher de l'eau.

Plus de la moitié de la croissance démographique prévue d'ici 2050 aura lieu en Afrique, soit 1,3 milliard de personnes par rapport à 2,2 milliards au niveau mondial. Toutefois, donner accès aux services WASH à cette population croissante n'est pas le seul défi que l'Afrique doit relever, car les besoins en énergie, en nourriture, en emplois, en soins de santé et en éducation vont croître de façon similaire. La croissance démographique se produira surtout dans les zones urbaines et, sans une planification appropriée, pourrait entraîner une augmentation préoccupante des bidonvilles. En dépit des efforts nationaux menés pour améliorer les conditions de vie des bidonvilles entre 2000 et 2015, le taux de construction de logements neufs a été très inférieur à celui de la croissance démographique urbaine.

Stratégies et solutions possibles

D'un point de vue *technique*, les réponses qui permettraient de remédier au manque de services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement pour les groupes défavorisés peuvent varier considérablement d'un endroit à l'autre. Tandis que les grandes agglomérations urbaines densément peuplées offrent des possibilités d'infrastructures et d'équipements WASH centralisés à grande échelle grâce au partage des ressources et aux économies d'échelle, des systèmes décentralisés d'approvisionnement et d'assainissement moins coûteux se sont avérés être des solutions efficaces dans les agglomérations plus petites, notamment les camps de réfugiés. Pour les habitants des zones rurales à faible densité de population, disposer davantage d'installations adéquates proches de leur domicile est une priorité. Le principe de base qui sous-tend le choix des technologies WASH ne constitue donc pas nécessairement celui de la « meilleure pratique », mais celui « qui convient le mieux ».

L'insuffisance des *fonds* et le manque de mécanismes de *financement* efficaces entravent la réalisation des objectifs WASH pour les groupes défavorisés et marginalisés. Une partie du déficit d'investissement pourrait être comblée en améliorant le système, de sorte à utiliser plus efficacement les fonds déjà disponibles et à réduire considérablement les coûts globaux. Néanmoins, des subventions ciblées en faveur des groupes vulnérables et des structures tarifaires équitables resteront une source importante de financement et de recouvrement des coûts. L'appui de la communauté internationale des donateurs demeure essentiel dans les pays en développement, mais il ne saurait constituer la principale source de financement. L'aide publique au développement contribue largement à mobiliser des investissements provenant d'autres sources, telles que des fonds commerciaux et des financements mixtes, y compris du secteur privé. Il incombera cependant aux gouvernements d'augmenter considérablement le montant des fonds publics mis à disposition en vue de l'expansion des services WASH.



Massaï marchant vers le couché du soleil. © Jocrebbin/iStock/Getty Images

Toutefois, l'augmentation seule du financement et de l'investissement ne suffira pas forcément à faire bénéficier toutes les personnes les plus démunies des services WASH. Les subventions doivent donc être bien conçues, transparentes et ciblées de manière appropriée. Quant aux structures tarifaires, elles doivent être établies et mises en œuvre dans le but de réaliser l'équité, l'accessibilité et le niveau de service approprié pour chaque groupe cible.

La *recherche scientifique*, le *développement* et l'*innovation* jouent un rôle crucial dans la prise de décisions objectives et éclairées. Bien que des progrès aient été réalisés dans la conception de structures tarifaires équitables qui avantagent – plutôt que de pénaliser – les personnes défavorisées, il importe de poursuivre des recherches et des analyses approfondies sur les dimensions économiques des services WASH en faveur de l'inclusion. Comme indiqué précédemment, les populations rurales défavorisées ont des besoins similaires à ceux des populations urbaines défavorisées, notamment en matière d'informations et de renforcement des capacités, mais elles incluent également des connaissances en matière d'allocation des ressources en eau et de réalisation du droit de l'eau. Le suivi des progrès accomplis constitue un autre aspect essentiel du renforcement des connaissances et des capacités. Les données ventilées (en fonction du sexe, de l'âge, des revenus, de l'origine ethnique, de la géographie, etc.) et les analyses relatives à l'inclusion sociale sont des outils essentiels pour déterminer quels groupes sont plus à risque d'être « laissés pour compte » et pourquoi. Des recherches complémentaires en sciences et en ingénierie permettraient aussi de mettre au point des infrastructures WASH gérées en toute sécurité, efficaces et à un coût abordable, ainsi que des dispositifs connexes (par exemple, des systèmes de filtrations mobiles et des toilettes).

L'*action communautaire* tient une place centrale dans les efforts visant à « ne laisser personne pour compte » en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement. La bonne gouvernance vise à sortir des structures de pouvoir hiérarchiques tout en adoptant les concepts de responsabilité, de transparence, de légitimité, de participation publique, de justice et d'efficacité – des principes conformes à l'approche fondée sur les droits de l'homme. Des mécanismes d'allocation des ressources en eau peuvent être mis en place pour atteindre différents objectifs de politique socio-économique, tels que la préservation de la sécurité alimentaire ou énergétique, ou la promotion de la croissance industrielle. Cependant, il importe de veiller en priorité à ce que suffisamment d'eau soit disponible (et de qualité appropriée) pour satisfaire les besoins fondamentaux de chacun (à des fins domestiques et de subsistance).

Les liens entre l'eau et les *migrations* attirent de plus en plus l'attention, bien qu'ils n'aient pas encore été pleinement intégrés dans la politique migratoire internationale. Les défis WASH auxquels sont confrontés les réfugiés et les PDIP exigent une intervention politique spécifique. Dans les camps de réfugiés, il importe d'harmoniser les niveaux de service avec les normes standards du pays pour afin de combattre la discrimination sociale et d'assurer l'égalité d'accès.

Tous les acteurs impliqués dans la réalisation des droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement, sur une base non discriminatoire et sur un pied d'égalité, ont des obligations et des responsabilités spécifiques. Les droits de l'homme signifie qu'un individu est le détenteur des droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement, et l'État le garant de l'accès universel aux services WASH en mettant à disposition au maximum de ses ressources disponibles à cette fin. Les acteurs non étatiques sont également des responsables de la défense de droits de l'homme et peuvent être tenus responsables de violations de ces droits. Les ONG et les organisations internationales jouent un rôle prépondérant dans la mise à disposition équitable et responsable de services liés à l'eau et à l'assainissement. Enfin, les organisations internationales, à l'instar de l'Organisation des Nations Unies, les institutions commerciales et financières internationales ainsi que les partenaires de la coopération au développement sont invitées à acheminer leur aide en priorité vers les pays ou régions qui sont les moins à même de réaliser les droits à l'eau et à l'assainissement.

CODA

Le fait que des personnes de différents groupes soient « laissées pour compte » s'explique par plusieurs facteurs. La discrimination, l'exclusion, la marginalisation, des rapports de force asymétriques et les inégalités matérielles figurent parmi les principaux obstacles à la réalisation des droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement pour tous et aux objectifs du Programme 2030 relatifs à l'eau. En outre, la mauvaise conception des politiques et leur application insuffisante, l'utilisation inefficace et inadéquate des ressources financières, ainsi que les lacunes politiques, alimentent les inégalités dans l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Si l'exclusion et l'inégalité ne sont pas traitées de manière explicite et adaptée dans les politiques et les pratiques, les interventions dans le domaine de l'eau continueront de ne pas bénéficier à ceux qui en ont le plus besoin et qui sont susceptibles d'en tirer le plus profit.

Améliorer la gestion des ressources en eau et garantir l'accès universel à une eau potable et à des installations sanitaires sécuritaires, à un coût abordable, sont essentiels pour éliminer la pauvreté, bâtir des sociétés pacifiques et prospères et assurer de « ne laisser personne pour compte » sur la voie du développement durable. Ces objectifs sont tout à fait réalisables, à condition qu'il y ait une volonté collective d'agir.

Préparé par WWAP | Richard Connor, Stefan Uhlenbrook et Engin Koncagül.

Cette publication est produite par le WWAP pour le compte de l'ONU-Eau.

© UNESCO 2019



Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Pour plus d'informations sur les droits et licences, voir le rapport sur www.unesco.org/water/wwap.

SC-2019/WS/1

Programme mondial de l'UNESCO pour l'évaluation des ressources en eau

Bureau du programme d'évaluation mondiale de l'eau

Division des sciences de l'eau, UNESCO

06134 Colombella, Pérouse, Italie

Email: wwap@unesco.org

www.unesco.org/water/wwap

Nous remercions le Gouvernement italien et la Regione Umbria pour leur soutien financier.



Regione Umbria